

CONSEIL DES COMMISSAIRES**PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue à la salle 104 du centre administratif, 771, boulevard Jolliet, Baie-Comeau, le 15 août 2017, à compter de 19 h 00.

PRÉSENCES

Mme Diane Arsenault-Lirette	Mme Mélissa Bernier
M. Denis Cardinal	Mme Ginette Côté
M. Serge Desbiens	Mme Sylvie Dufour
M. Marc Gauthier	M. Bernard Girard
M. Claude Lavoie	Mme Gladys Tremblay
Mme Marie-France Tremblay	M. Normand Tremblay

M. Alain Ouellet, directeur général
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale
M. Karl Duguay, directeur, service des ressources humaines
M. Stéphane Dumont, directeur, service des ressources matérielles
Mme Lisette Marin, secrétaire
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications

ABSENCE

Mme Lucie Charbonneau

1. Ouverture de la réunion

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public, il est alors 19 h 00.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017.

C-17-001

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

3. Inscription des questions diverses

Aucune question diverse de la part des membres.

4. Acceptation de l'ordre du jour

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

C-17-002

EN CONSÉQUENCE, M. Bernard Girard propose et il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point des questions diverses ouvert ;

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017**
- 3. INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**
- 4. Acceptation de l'ordre du jour**
- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1 État de situation - organisation scolaire
- 6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 État de situation
 - 6.2 Mouvements de personnes
 - 6.3 Plan d'effectifs EHDAA
- 7. SERVICES INFORMATIQUES**
 - 7.1 _____
- 8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
 - 8.1 Présentation du budget 2017-2018
 - 8.2 Taux d'intérêt pour les comptes clients
 - 8.3 Frais de gestion 2017-2018
 - 8.4 Adoption du budget des écoles et des centres
 - 8.5 Adoption du taux de la taxe scolaire
 - 8.6 Adoption du budget 2017-2018
 - 8.7 Résolution pour ouverture de compte pour paiements Internet
- 9. SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
 - 9.1 État de situation des chantiers
 - 9.2 Dépassement des coûts – achat meubles édifice Albert-Deschênes
 - 9.3 Octroi de contrats - délégation
 - 9.4 Accès pour un terrain

10. SERVICE DU TRANSPORT

10.1 Cahier des circuits

11. SECÉTARIAT GÉNÉRAL

11.1 _____

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 Formation des comités

12.2 ACSCN

12.3 Rapport annuel protectrice de l'élève

12.4 Golf – Vallée des Roseaux

13. Questions diverses

13.1 _____

14. Période de questions**15. Levée de l'assemblée****5. SERVICES ÉDUCATIFS****5.1 État de situation – organisation scolaire**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, informe les membres du conseil de l'état de situation de la clientèle en date de la rencontre.

La clientèle réelle sera présentée à la rencontre du mois d'octobre.

6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**6.1 État de situation**

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, informe les membres du conseil que l'équipe des ressources humaines est à finaliser l'attribution des postes de remplacement en enseignement.

Pour le personnel professionnel, un poste de psychologue et un poste d'orthophoniste restent à combler.

Pour le personnel de soutien, un poste de technicien en organisation scolaire reste à combler.

M. Alain Ouellet, directeur général, informe les membres qu'un poste de cadre temporaire sera ouvert au service des ressources matérielles étant donné la quantité de chantiers en cours.

6.2 Mouvements de personnes

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, informe les membres du conseil qu'il y a lieu d'entériner la décision du directeur général à la suite de la nomination des gestionnaires.

C-17-003

M. Claude Lavoie propose et il est résolu unanimement d'entériner la décision du directeur général pour la nomination des gestionnaires suivants :

- Monsieur Karl Duguay, directeur du service des ressources humaines
- Madame Brigitte Cimon, directrice adjointe de la formation professionnelle
- Madame Marie-Pier Fortin, conseillère en gestion du personnel au service des ressources humaines

6.3 Plan d'effectifs EHDAA

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et financières, informe les membres du conseil qu'il reste des modifications à apporter au plan d'effectifs.

Le syndicat du personnel de soutien demande que l'adoption du plan d'effectifs EHDAA soit reportée en septembre étant donné que la rencontre avec les ressources humaines n'a pas encore eu lieu et que des ajouts d'heures sont prévisibles dans les prochains jours.

C-17-004

M. Denis Cardinal propose et il est résolu unanimement d'accepter de reporter en septembre l'adoption du plan d'effectifs EHDAA à la demande du syndicat du personnel de soutien.

7. SERVICES INFORMATIQUES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 Présentation du budget 2017-2018

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des financières, présente le budget 2017-2018.

8.2 Taux d'intérêt pour les comptes clients

ATTENDU que des frais d'intérêt sur les comptes clients autres que le compte de taxe peuvent être exigibles;

C-17-005 Il est proposé par M. Normand Tremblay et résolu unanimement que le taux d'intérêt pour les comptes clients soit fixé à 15 % pour l'année 2017-2018.

8.3 Frais de gestion 2017-2018

CONSIDÉRANT que le directeur général peut percevoir, avec dépens, la taxe due par un propriétaire au moyen de la saisie et de la vente de ses meubles saisissables qui se trouvent sur le territoire de la commission scolaire selon l'article 326 de la Loi sur l'instruction publique.

C-17-006 Il est proposé par Mme Sylvie Dufour et résolu unanimement que les frais ci-dessous s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2017 à la perception du compte de taxe scolaire :

- Frais d'avis recommandé selon le tarif de Postes Canada;
- Mandat 10,00 \$;
- Frais d'exécution du huissier selon les démarches effectuées et les tarifs en vigueur;
- Frais d'intérêt 15%.

8.4 Adoption du budget des écoles et des centres

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, fait la présentation budgétaire des revenus, dépenses et investissements des écoles et des centres pour l'année scolaire 2017-2018.

C-17-007 Il est proposé par Mme Gladys Tremblay et résolu unanimement d'adopter le budget des écoles et des centres pour l'année 2017-2018 tel que présenté.

8.5 Adoption du taux de la taxe scolaire

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 2 868 157 368 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire nominal est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU que le montant d'aide additionnelle est de 610 075 \$;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire effectif est fixé à 0,32873 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

C-17-008 Il est proposé par M. Bernard Girard et résolu unanimement que le taux de la taxe scolaire nominal soit fixé à 0,35 \$ et le taux effectif à 0,32873 \$ du 100 \$ d'évaluation.

8.6 Adoption du budget 2017-2018

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.,-c-l-13.3), la Commission scolaire de l'Estuaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire.

C-17-009

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Gauthier et résolu unanimement que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, prévoyant des revenus de 76 931 031 \$ et des dépenses de 76 931 031 \$, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

8.7 Résolution pour ouverture de comptes pour paiements internet

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, informe les membres du conseil qu'il y a lieu d'ouvrir deux nouveaux comptes bancaires dans le but de permettre le paiement par Internet du transport scolaire du midi et de la facture scolaire.

C-17-010

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement que le directeur général et la présidente de la commission scolaire soient les représentants de la commission scolaire à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la commission scolaire et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la commission scolaire :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio pour la bonne marche des opérations de la commission scolaire;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la commission scolaire.

Le directeur de la commission scolaire exercera seul les pouvoirs suivants au nom de la commission scolaire :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la commission scolaire.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la commission scolaire reconnaît toute signature ainsi faite comme

constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de modification ou abrogation ait été reçu à la caisse.

9. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

9.1 État de situation des chantiers

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, informe les membres du conseil sur l'état des nombreux travaux présentement en cours dans les écoles et les centres de la commission scolaire.

9.2 Dépassement des coûts - achat meubles édifice Albert-Deschênes

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, informe les membres qu'afin de régulariser la situation, une résolution du conseil est nécessaire afin d'autoriser un dépassement de coûts de plus de 10 % du montant initial pour l'achat d'ameublement pour le nouveau centre administratif.

C-17-011

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement d'autoriser le dépassement au montant de 13 121, 00 \$, soit une augmentation de 17,71 % du montant initial prévu à la soumission pour l'achat de meubles pour le nouveau centre administratif à l'édifice Albert-Deschênes de Baie-Comeau.

9.3 Octroi de contrats – suivi délégation

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, informe les membres du comité sur l'octroi de contrats des fournisseurs suivants et demande d'entériner la décision du directeur général.

C-17-012

M. Marc Gauthier propose et il est résolu unanimement d'entériner la décision du directeur général pour l'octroi des contrats suivants :

- **Les Entreprises G & M Laplante Ltée** pour le remplacement des portes et fenêtres à la Polyvalente des Berges à Les Bergeronnes au montant figurant à leur soumission.
- **Plomberie Chauffage O'Max** pour le remplacement complet de la tuyauterie domestique à la Polyvalente des

Baies de Baie-Comeau au montant figurant à leur soumission.

- **Les Industries M. Santerre Ltée.** pour la réfection intérieure et isolation du gymnase, la réfection du parement extérieur, l'isolation et la fenestration du pavillon à l'école Notre-Dame-de-Sacré-Coeur au montant figurant à leur soumission.
- **Les Toitures Estbec inc. du Cacouna** pour la réfection complète de la toiture à l'école Marie-Immaculée de Les Escoumins au montant figurant à leur soumission.

9.4 Accès pour un terrain

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Estuaire a accordé, par bail emphytéotique, une servitude de passage à la Maison des femmes de Baie-Comeau le 21 février 1990 ;

CONSIDÉRANT que le bail prévoit que les coûts d'entretien, d'éclairage, de déblaiement de la neige et d'exploitation doivent être défrayés par les deux parties à parts égales ;

CONSIDÉRANT que le bail ne précise pas qui doit agir comme donneur d'ouvrage pour les travaux précédemment cités ;

CONSIDÉRANT que la Maison des femmes est aussi responsable des travaux d'entretien du bâtiment, lesquels sont effectués sans autorisation de la part de la commission scolaire depuis 1990 ;

CONSIDÉRANT que l'accès actuel au terrain de la Maison des femmes requiert des travaux pour permettre une utilisation sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que la Maison des femmes a déjà commencé les travaux ;

C-17-013

Mme Marie-France Tremblay propose et il est résolu à la majorité :

QUE la Commission scolaire de l'Estuaire défraie 50 % du coût des travaux à réaliser pour sécuriser l'accès à la Maison des femmes, jusqu'à concurrence de 30 000 \$;

QUE la Maison des femmes soit désignée comme donneur d'ouvrage et donc en charge de l'octroi des contrats et du paiement des factures.

10. SERVICE DU TRANSPORT

10.1 Tarification transport

La secrétaire générale et directrice du transport, Mme Chantal Giguère, informe les membres du conseil que le cahier des circuits d'autobus pour l'année scolaire 2017-2018 sera publié le 16 août prochain dans le journal Le Manic.

Les confirmations de transport seront transmises aux parents dans les prochains jours.

Au niveau des inscriptions pour le transport du midi, plus de 1100 demandes ont été reçues.

11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 Formation des comités

Ce point est reporté à la prochaine rencontre du conseil.

12.2 ACSCN

La présidente, Mme Ginette Côté, informe les membres du conseil sur le déroulement du congrès de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord qui aura lieu les 15 et 16 septembre prochain à Sept-Iles.

12.3 Rapport annuel protectrice de l'élève

Mme Chantal Giguère, secrétaire générale et directrice du transport, présente le rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2016-2017.

Ce bilan en est un très positif puisqu'aucune des sept consultations ne s'est transformée en plainte.

Ce rapport sera disponible sur le site de la commission scolaire.

12.4 Golf – Vallée des Roseaux

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil sur une demande de participation au Golf de La Vallée des Roseaux.

Le coût de cette activité est au montant de 300 \$.

Après discussion les membres du conseil conviennent de ce qui suit :

C-17-014

M. Bernard Girard propose et il est résolu unanimement qu'un don de 300 \$ pris à même la masse salariale du conseil des commissaires soit transmis à la Vallée des Roseaux.

13. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse de la part des membres.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des membres.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C-17-015

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 20 h 55.

Présidente

Secrétaire générale